

TARIFS COMMUNAUX – délibération du 17 janvier 2011

DESIGNATION	2011
<u>SALLE DES FETES</u>	En euros
Soirée dansante avec ou sans podium - Locations par 24 heures de 08 h à 08 h	
- pour une association dont le siège est au sein de la communauté de communes des vallons du Bouchot et du Rupt.	300,00
- pour une association dont le siège est à l'extérieur de la communauté de commune des vallons du Bouchot et du Rupt	900,00
Sociétés Commerciales	1 200,00
Autre manifestation locale par 12 heures de 08 h à 20 h	
<u>Manifestation à but lucratif (expositions-ventes, loto, concours de cartes)</u>	
Pour les sociétés ayant leur siège au sein de la communauté de communes des vallons du Bouchot et du Rupt.	100,00
Pour les sociétés ayant leur siège à l'extérieur de la communauté de communes des vallons du Bouchot et du Rupt.	300,00
Thé dansant avec ou sans podium	150,00
<u>Manifestations sans but lucratif</u> <u>(ex : compétitions, assemblées générales, expositions sans vente)</u>	
Pour les sociétés ayant leur siège au sein de la communauté de communes des vallons du Bouchot et du Rupt	0,00
Pour les sociétés ayant leur siège à l'extérieur de la communauté de communes des vallons du Bouchot et du Rupt	100,00

Vin d'honneur (entre 1 h et 3 h)	
Réservation par et pour un habitant de la communauté de communes des vallons du Bouchot et du Rupt	100,00
Réservation pour un habitant extérieur à la communauté de communes des vallons du Bouchot et du Rupt	200,00
Podium	
Installation en extérieur	115,00

<u>MARIABEL</u>	
Location salle de réunion à un organisme à but lucratif (par jour)	90,00
Salle du rez-de-chaussée pour un repas de famille le midi uniquement	100,00
Salle du rez-de-chaussée pour un apéritif (en famille) le midi uniquement	60,00
Réception après obsèques	60,00

<u>SALLE D'EXPOSITION TRAIT D'UNION</u>	
<u>Sans personnel de gardiennage</u>	
- prêt aux exposants de la commune par quinzaine	gratuit
- occupation par les établissements scolaires pour exposition	gratuit
- location aux exposants extérieurs à la communauté de communes par semaine	60,00
<u>Exposition à but lucratif :</u> (exposants de la commune ou de l'extérieur)	
A la journée	30,00

<u>TRAVAUX AU CIMETIERE</u>	
creusement de fosse	100,00
ouverture et fermeture d'un caveau par la commune	73,00
ouverture et fermeture d'un caveau par l'entreprise (sous contrôle de la commune)	36,00
Vidange d'un caveau ou travaux de consolidation (taux horaire)	22,00
Exhumation	114,00
Colombarium (ouverture d'une case)	24,00
Dépôt d'une urne dans une concession	24,00

<u>UTILISATION DE MATERIEL ET TARIF HORAIRE COLLECTIVITES ET SYNDICATS</u>	
Utilisation horaire d'un camion avec chauffeur	70,00
Utilisation horaire d'un tractopelle avec chauffeur	77,00
Utilisation horaire d'un camion-nacelle avec chauffeur	47,00
Utilisation horaire d'un compresseur	31,00
Prix horaire ouvrier	22,00
Travaux ne nécessitant pas une technicité particulière	18,00
Travaux sur les réseaux eau, assainissement, électricité (majoration de 25% du tarif pour les interventions les dimanches et jours fériés et de 50 % la nuit)	24,50
Utilisation horaire balayeuse voirie avec chauffeur	90,00

<u>DROITS DE TERRASSE</u>	
Délibération du 08/09/03	20 €/an

<u>TARIFS COMMUNAUX - TARIFS DES ESSARTS, DEPOTS ET HANGARS</u>	
Essarts classe unique	
- exploitants agricoles affiliés MSA (l'are)	0,11
- non exploitants agricoles (l'are)	0,22
Dépôts et hangars (m ²)	0,16
Petits rôles et parcours	
- exploitants agricoles affiliés MSA (l'are)	0,11
- non exploitants agricoles (l'are)	0,22

<u>LOCATION STADES (pour une journée)</u>	
Stade Zeller	100,00
Stade des Viaux	100,00
par séances de 2 heures	20,00

FETE FORAINE - CIRQUES - GUIGNOL

Par tranches dégressives	
1ère tranche : les 60 premiers m ²	0,90 € le m ²
2ème tranche : de 60 à 90 m ²	0,60 € le m ²
3ème tranche au dessus de 90 m ²	0,00 € le m ²
Ex : Un métier de 110 m ² Sauf caravane pour cirque	
60 m ² à 0,90 =	54,00
60 à 90 m ² à 0,60 =	18,00
90 à 110 m ² à 0,30 =	0,00
Total =	72,00